

# CHAMBRE INFO

Tout l'Hérault Agricole

## Dossier central

### Comment l'agriculture locale peut-elle nous nourrir ?

p. 10

### Quels outils pour valoriser mon bois ?

p. 7

### Les nouvelles éditions des offres de service de la Chambre d'agriculture de l'Hérault

p. 21

**n°67**  
PRINTEMPS/ÉTÉ  
2017

L'actualité agricole est aussi  
sur [www.herault.chambagri.fr](http://www.herault.chambagri.fr)

# SOMMAIRE



**4** *L'Actu de la Chambre d'agriculture de l'Hérault*

**6** *Permanences Cœur d'Hérault*

*Une PAC 2017 perturbée*

*Collecte des emballages vides phytosanitaires dans l'Hérault*

**7** *Quels outils pour valoriser mon bois?*

**8** *L'agriculteur responsable*

*Création du « Point Accueil Transmission » à la Chambre d'agriculture de l'Hérault*

**9** *Innova News: SCAN EAT - La signature chimique d'un fruit ou d'un légume*

*La saison des Marchés des Producteurs de Pays 2017 est lancée !*





- 10** *DOSSIER CENTRAL*  
*Comment l'agriculture locale peut-elle nous nourrir ?*
- 18** *Vie de l'entreprise :  
Accessibilité des exploitations agricoles : le compte à rebours est déjà bien avancé...*
- Etiquetage nutritionnel des produits fermiers : un grand « ouf » de soulagement !*
- 19** *Déclarer des ruches*  
*Création d'une aide financière ponctuelle pour les apprentis de moins de 21 ans*
- 20** *Portrait de Cyril Sévely,  
chargé de mission arboriculture*
- 21** *Les services PROAGRI*  
*Le catalogue des prestations au service des collectivités territoriales*
- Focus sur une des prestations dispensées*
- 22** *Offres de formation*
- 23** *ALERTE ! Vigilance sur des arnaques à la formation*

L'actualité politique et agricole est dense en cette période. Les derniers épisodes de gel se sont ajoutés à la longue liste des aléas climatiques qui touchent notre département depuis 2015.

Nous nous mobilisons pour obtenir des mesures de soutien et pour l'amélioration des systèmes assurantiels. Les Présidents des Chambres d'agriculture ont eu l'occasion de rencontrer le nouveau Ministre de l'agriculture le lendemain de sa nomination et nous l'avons sans attendre sensibilisé aux sujets d'actualité, notamment les dégâts climatiques, les retards de versement de la PAC, les mesures de simplification urgentes à engager.

Cette année dans le département, le lancement de la saison estivale a commencé par le rendez-vous « Printemps à la ferme » qui s'est déroulé le week-end des 3 et 4 juin dans vingt-quatre fermes de l'Hérault. La saison agritouristique sera officiellement inaugurée lundi 3 juillet sur le marché de producteurs de pays de Villeveyrac. Ce n'est pas moins de 160 Marchés Producteurs de Pays qui seront organisés cet été dans 21 communes du département.

Nous avons choisi de consacrer le dossier central sur la couverture des besoins alimentaires locaux par vos productions et de comprendre comment favoriser au mieux les ventes locales. La Chambre d'agriculture est d'ailleurs à l'initiative de plusieurs rencontres producteurs-acheteurs pour créer des circuits commerciaux durables, moments aussi privilégiés pour déguster et se divertir.

Bonne campagne !

Jérôme Despey  
Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault

# L'ACTU

## Conférence agricole : le point d'étape sur le Projet agricole départemental 2020



Deux ans après que la charte stratégique pour l'agriculture héraultaise ait été signée, les Présidents du Conseil Départemental, Kléber Mesquida et de la Chambre d'agriculture, Jérôme Despey ont rappelé les actions communes qui se déploient dans le département, notamment sur les mesures en faveur de l'agroenvironnement et la promotion des circuits de proximité.

Kléber Mesquida annonce qu'il est attaché au maintien de l'activité agricole et qu'une convention sera signée en juin prochain avec la Région Occitanie pour que le département puisse soutenir légalement l'agriculture dans le cadre de la loi NOTRe.

*Le PADH 2020 ouvre de nouvelles perspectives pour la préservation et la gestion du foncier*

Jérôme Despey défend les ambitions du PADH devant les deux Présidents des Chambres de

Commerce et d'Industrie et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat : «Le projet agricole départemental donne des perspectives et

permet de trouver des solutions pour répondre à la gestion du foncier. Je souhaite que les organismes consulaires travaillent en concertation pour se partager le territoire et préserver les espaces malgré les grands ouvrages ».

Le Président de la Chambre d'agriculture souligne que le projet devrait intégrer la gestion des risques climatiques étant donné que l'agriculture de notre département est de plus en plus soumise aux aléas (sécheresse, inondations, grêle, gel) et que trop d'agriculteurs se retrouvent sinistrés voire multi-sinistrés.



Jérôme Despey, Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault et Kléber Mesquida, Président du Conseil départemental.

## Cellule de crise pour l'impact du gel



*Kléber Mesquida, Président du Conseil départemental, Philippe Coste, élu de la Chambre d'agriculture de l'Hérault, Yvon Pellet, Conseiller départemental en charge de la viticulture et Jérôme Despey, Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault. Photo © Ingrid Dupuy.*

Lundi 24 avril, le Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault, Jérôme Despey, accompagné du Président du Conseil départemental, Kléber Mesquida et des représentants de la filière viticole du département, ont fait le triste constat de milliers d'hectares de vignes gelés suite aux températures négatives des nuits des 20 et 21 avril 2017.

La Chambre d'agriculture a recensé environ 1 270 viticulteurs faisant état de dégâts pour 9.200 ha de cultures sinistrées dont 8.500 ha de vignes qui avaient une avance de deux à trois semaines. Nous attendons après le recensement définitif près de 15.000 à 20.000 ha impactés pour notre département.

Les dispositifs de soutien ont été immédiatement sollicités auprès des services de l'Etat « Nous demandons une réponse très rapide de l'Etat et du Ministre de l'agriculture », a souligné Jérôme Despey : exonération de taxe sur le foncier non

bâti, prise en charge des cotisations sociales (MSA), calamités agricoles pour les pertes de fonds.

Le Président de la Chambre d'agriculture déplore cette situation insupportable suite aux ravages à répétition. Il s'inquiète du nombre

bien trop faible d'exploitants assurés avec 14% dans l'Hérault, « Les collectivités locales ne pourront pas financer sans

cesse. Le système assurantiel doit être amélioré pour répondre « aux coups durs » qui fragilisent considérablement les exploitations » ajoute-t-il.

« Il faut véritablement inciter les viticulteurs et les agriculteurs à s'assurer » exhorte-t-il, « avec un taux de franchise qui passe de 25 à 20% »

La cellule de crise se réunira aussi le 22 juin prochain et fera le bilan complet des dégâts occasionnés par la grêle au Pic St Loup en août 2016 et le gel en avril 2017.

**Il faut inciter les viticulteurs et agriculteurs à s'assurer**

## TECH & BIO

*Le Salon des techniques Bio et alternatives fête ses 10 ans.*

*Rendez-vous les 20 et 21 septembre 2017 à Bourg-lès-Valence dans la Drôme.*



## Matinée d'information technique Melon

*Mardi 11 juillet 2017 de 9h à 12h à SudExpé, sur le site de Marsillargues, ne manquez pas la matinée d'information technique MELON.*

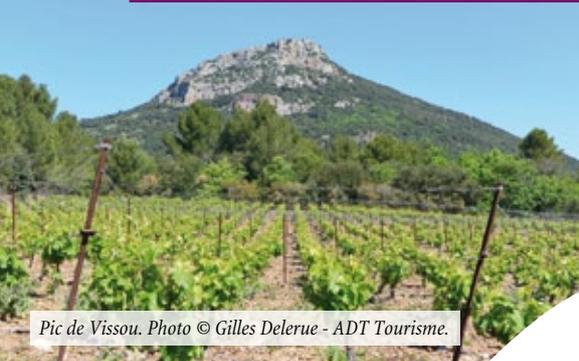
*Au programme : premiers résultats d'essais variétaux 2017, visite au champ et présentation des fruits.*

Contact à Marsillargues / SudExpé au 04 67 71 55 00  
Mas de carrière - 34 590 Marsillargues  
sudexpe@sudexpe.net - <http://www.cehm.net>



*Photo © Chambres d'agriculture.*

## Permanences Cœur d'Hérault



Pic de Vissou. Photo © Gilles Delerue - ADT Tourisme.

### Vous avez un projet en Pays Cœur d'Hérault ?

La Chambre d'agriculture de l'Hérault vous accueille au Pouget.

- A la mairie du Pouget de 9h à 12h et de 14h à 17h :
- Juin : mardi 13 et mardi 27
- Au Sydel du Pays Cœur d'Hérault au Pouget de 9h à 17h :

- Juillet : mardi 11 et mardi 25
- Septembre : mardi 12 et mardi 26
- Octobre : mardi 10 et mardi 24
- Novembre : mardi 14 et mardi 28
- Décembre : mardi 12

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Stéphanie Faure au 04 67 20 88  
faure@herault.chambagri.fr

## Une PAC 2017 perturbée

En 2017, la Chambre d'agriculture de l'Hérault a accompagné dans leur déclaration de surfaces au titre de la PAC, près de 20,5% des quelques 4 400 exploitants du département. La Chambre d'agriculture pour cette campagne 2017, a mobilisé un effectif de quinze conseillers renforcé par quatre vacataires. Les équipes sur le territoire, ont travaillé de façon privilégiée avec dix-sept coopératives viticoles. Cette année encore a été jonchée de difficultés qu'ont dû appréhender côte à côte les agriculteurs et les conseillers. Il a donc fallu composer avec un démarrage décousu de Telepac, et de nombreux dossiers bloqués au lancement de la campagne, notamment la quasi-totalité des dossiers « élevage ». Il a fallu

**20,5% des exploitants ont été accompagnés dans leur déclaration de surfaces**

aussi démêler des dossiers possédant des Zones de Densités Homogènes (Prorata) incohérentes et avancer malgré des lenteurs récurrentes dans le fonctionnement de l'outil, stimulant ainsi la patience des agriculteurs. Le Module MAEC et BIO permettant ces déclarations a été fourni avec plus de trois semaines de retard et avec des engagements MAEC/BIO disparus, là c'est la sagacité des techniciens qui a dû être mise à l'épreuve. Bien heureusement, la Chambre d'agriculture avait, via l'outil Mes P@rcelles, fait une sauvegarde des dossiers 2016 et la confiance accordée par les agriculteurs, premiers touchés par ces difficultés, n'a pas été démentie. Les équipes PAC ont également constaté

combien il est compliqué pour les exploitants, de comprendre les différents paiements reçus et pour lesquels les conseillers ont pu apporter des premiers éclaircissements. On retiendra que malgré ces aléas, les équipes de la Chambre d'agriculture de l'Hérault et les exploitants ont fait front dans la bonne humeur.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Elisabeth Oriol au 04 67 20 88 47  
oriol@herault.chambagri.fr



Photo © Chambres d'agriculture.

## Collecte des emballages vides phytosanitaires dans l'Hérault



● Taux de collecte 34 : 40%

Le comité de pilotage ADIVALOR\* de fin d'année 2016 qui s'est tenu à Narbonne, souligne que le taux de collecte EVPP - Emballages Vides de Produits Phytosanitaires - du département est toujours loin des chiffres nationaux. Le département plafonne à 40% alors que le national a dépassé les 80%. De plus, on ne peut évoquer un problème lié à la viticulture, la Gironde est à 100% de taux de collecte.

Les distributeurs assurent 4 collectes par an sur 2 jours :

- 21 et 22 juin 2017
- 23 et 24 août 2017
- 18 et 19 octobre 2017

**Pour connaître les lieux de collecte dans l'Hérault : [www.adivalor.fr/collectes/ou\\_apporter.html?dpt=34](http://www.adivalor.fr/collectes/ou_apporter.html?dpt=34)**

La Chambre d'agriculture sensibilise sur le bien-fondé de ces collectes et informe les stagiaires lors des formations Certiphyto.

\*Agriculteurs, distributeurs, industriels pour la valorisation des déchets industriels

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Christophe Auvergne au 06 12 51 78 44  
auvergne@herault.chambagri.fr



Déchiqueteuse NOREMAT. Photo © Clélia Saubion.

## Quels outils pour valoriser mon bois ?

Dans le cadre de la valorisation du bois local de forêt ou de haies, la Chambre d'agriculture et la Fédération des CUMA de l'Hérault ont organisé avec le soutien financier du Conseil Départemental et le programme FEADER de la Région Occitanie, une journée de démonstration de matériel forestier le 3 mai 2017.

Installés sur le site de la plateforme forestière du Camp Del Tour mise à disposition par la Communauté de Commune des Monts de Lacaune Montagne Haut-Languedoc, les constructeurs très impliqués, sont venus de plusieurs départements forestiers de France pour présenter et mettre en fonctionnement leurs diverses machines.

La société MFA (Matériel Forestier Astic), a apporté une remorque grumière, deux fendeuses, un treuil, deux broyeurs, agricole et forestier, et un combiné coupeur-fendeur.

NOREMAT, installée sur le territoire français, a quant à elle, présenté son impressionnante déchiqueteuse de la gamme VALORMAX pour des bois de diamètres 40 cm/80 cm et production de plaquettes forestières.

À l'opposé, la déchiqueteuse de la société BUGNOT, est adaptée pour des dimensions de rondins inférieures, entre 05/25 cm.

Grâce à la mise à disposition par la coopérative Alliance Forêts Bois, de billons de diamètres adaptés et au prêt d'un tracteur par les agriculteurs, les participants ont pu constater l'efficacité de ces engins et échanger sur l'investissement et l'intérêt pour leurs structures, de s'équiper.

La CUMA (Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole) peut être un outil pour l'achat de scieurs-fendeurs ou de déchiqueteuses afin de diminuer les coûts de chantier et de créer des groupes d'échange d'informations. Pour cela, le service de la FDCUMA Hérault/Gard se tient à votre disposition.

*Le service «valorisation du bois et territoire» de la Chambre d'agriculture vous accompagne dans vos projets*

Au-delà de la démonstration de matériel, se pose la question de la valorisation de ce bois issu de massifs forestiers ou de haies.

Les produits obtenus que sont le bois bûche ou la plaquette forestière, connaissent aujourd'hui un nouvel essor et un accroissement de la demande sous forme de matière première ou recyclée en termes de chauffage, de bois raméal fragmenté ou de litière animale.

**Agriculteurs, collectivités, vous avez du bois ou des résidus de bois ? N'hésitez pas à en chercher le meilleur rendement.**

**Le service « valorisation du bois et territoire » de la Chambre d'agriculture de l'Hérault est en place pour vous accompagner dans vos projets.**

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Clélia Saubion au 06 18 36 83 07  
saubion@herault.chambagri.fr

Contact FDCUMA Hérault/Gard  
Sylvain Sals au 06 08 80 06 75

Découvrez la vidéo de cette journée de démonstration sur le site de la Chambre d'agriculture Hérault :  
[www.herault.chambagri.fr](http://www.herault.chambagri.fr)



Forêt Salvétat. Photo © Clélia Saubion.



Agriculteur responsable.  
Photo © Freepik.com

## L'agriculteur responsable

Les attentes de la société civile sont récurrentes envers les agriculteurs parce que la profession utilise des produits phytopharmaceutiques. Aussi, il est temps que les agriculteurs initient une démarche pour communiquer sur leurs bonnes pratiques et ces dernières sont nombreuses.

La Chambre d'agriculture de l'Hérault lance un réseau d'« agriculteur responsable » afin de répondre aux préoccupations de la société en faveur de l'environnement et de la santé publique.

La liste constituant ce réseau sera diffusée en ligne sur le site de la Chambre d'agriculture dès l'automne et il sera agrémenté de témoignages d'agriculteurs responsables. Chacun y exprimera alors un engagement à travers une démarche vertueuse qu'il a mise en place et qui porte ses fruits.

Dans la Chambre info d'automne, il sera exposé toute la démarche et comment vous, agriculteurs, vous pourrez y adhérer.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
au 04 67 88 20 00  
contact@herault.chambagri.fr

## AGENDA

### Permanences PAT

- Permanences 2017 du Point Accueil Transmission, les mercredis à la Chambre d'agriculture Hérault à Lattes :
  - 8 mars - 2 août
  - 5 avril - 6 septembre
  - 3 mai - 4 octobre
  - 7 juin - 8 novembre
  - 5 juillet - 6 décembre
- Permanences 2017 du Point Accueil Transmission et du CFE, les mercredis à l'antenne de la Chambre d'agriculture Hérault à Montblanc :
  - 29 mars - 30 août
  - 19 avril - 27 septembre
  - 17 mai - 18 octobre
  - 28 juin - 22 novembre
  - 19 juillet - 20 décembre

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Pierre Bléron au 04 67 20 88 76  
bleron@herault.chambagri.fr



## Création du « Point Accueil Transmission »

### à la Chambre d'agriculture de l'Hérault :

### un accompagnement personnalisé



Photo © Chambres d'agriculture.

### Vous envisagez de cesser votre activité ?

L'anticipation est une des clés de la réussite de la transmission de votre exploitation. Chaque parcours est unique et pour qu'une transmission soit réussie, chaque étape nécessite un accompagnement adapté.

C'est pour vous aider tout au long de ce parcours qu'un Point Accueil Transmission a été mis en

place à la Chambre d'agriculture de l'Hérault. Au Point Accueil Transmission, on vous accueille, vous informe, vous oriente vers les différents partenaires agricoles et vous accompagne gratuitement afin de préparer au mieux la transmission de votre exploitation.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault : Pierre Bléron au 04 67 20 88 76  
transmission@herault.chambagri.fr

## SCAN EAT - La signature chimique d'un fruit ou d'un légume



Photo © Marketing agricole.

Un étudiant français de 25 ans, Simon Bernard, a développé une idée astucieuse : scanner un légume ou un fruit pour en connaître sa composition. Le dispositif SCAN EAT utilise une technique de spectroscopie. Comment cela marche ? Grâce au faisceau lumineux envoyé par le dispositif sur l'aliment brut pour l'analyser. L'algorithme que va développer Simon Bernard doit donner la composition chimique, dont le taux de pesticides compris dans l'aliment et servir à traduire le résultat dans un langage compréhensible pour ses utilisateurs. Il s'agit

d'une « appli » autant destinée aux consommateurs qu'aux chercheurs spécialisés dans le déchiffrement des compositions alimentaires. Si son algorithme s'avère efficace, l'étudiant pourra profiter d'un deuxième financement du ministère de l'Environnement, afin de développer l'e-contrôleur individuel, qui sera alors capable de mesurer les traces de pesticides dans les aliments, mais aussi les différents polluants de l'air et de l'eau.

Source [we.demain.fr](http://we.demain.fr)

## La saison des Marchés des Producteurs

### de Pays 2017 est lancée !



Marché des producteurs de pays Mas de Saporta.  
Photo © Fabrice Grillon-Gaborit.

Cette année, c'est 21 communes pour 160 marchés organisés qui auront lieu dans l'Hérault pour le plaisir des papilles et la découverte de la quintessence de nos terroirs. Ces rendez-vous, désormais incontournables, sont le moyen de passer des moments conviviaux et 100 % producteurs, en faisant ses achats en direct ou en savourant les assiettes fermières concoctées avec passion. Bienvenue et réussite sont les maîtres mots pour accueillir les producteurs qui seront

sur les nouveaux marchés de Bassan, Claret, Marseillan, Montagnac, Paulhan et Vic la Gardiole. Pour retrouver toutes les dates de marchés ou rejoindre la démarche, rendez-vous sur notre site internet [www.marches-producteurs.com](http://www.marches-producteurs.com)

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Fabrice Grillon-Gaborit au 06 14 78 27 34  
[Grillon-Gaborit@herault.chambagri.fr](mailto:Grillon-Gaborit@herault.chambagri.fr)

## AGENDA

**Le terroir à l'honneur cet été avec les producteurs et la Chambre d'agriculture !**

- Fête du Muscat de Lunel, vendredi 7 juillet à partir de 19 heures à Viavino – Saint-Christol.
- Foire à l'oignon, samedi 8 juillet à partir de 16 heures à Lézignan la Cèbe.
- Nuit de la Clairette, jeudi 20 juillet à partir de 18 heures à Adissan.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Fabrice Grillon-Gaborit au 06 14 78 27 34  
[Grillon-Gaborit@herault.chambagri.fr](mailto:Grillon-Gaborit@herault.chambagri.fr)



Démonstration empaquetage traditionnel de cèbes.  
Photo © Fabrice Grillon-Gaborit.

# DOSSIER CENTRAL

## Comment l'agriculture locale peut-elle nous nourrir ?

*C'est une question que les consommateurs se posent. Aussi, ce dossier apporte des éléments de comparaisons entre les capacités de productions locales et les besoins des habitants du département.*

La vocation première des agriculteurs est de produire de la nourriture. Mais les besoins évoluent sans cesse : selon l'Insee, on mange aujourd'hui en France 20% de moins de viande qu'il y a 50 ans, mais 20% de plus de poissons et produits laitiers, moins de pain, mais plus de plats préparés. L'agriculture sait s'adapter, être en phase avec la société et produire ce que les citoyens veulent acheter en répondant aux nouvelles exigences. Car aujourd'hui, la santé, l'éthique (bien-être animal, information transparente...), l'environnement et les aspects socio-économiques (participer à la consolidation du tissu économique des territoires en achetant local) sont au centre des préoccupations des consommateurs.

La Chambre d'agriculture de l'Hérault en lien avec les agriculteurs et les acteurs dans les territoires, accompagne activement la diversité des initiatives.

### QUELS SONT LES COMPORTEMENTS ALIMENTAIRES ?

La grande diversité des possibilités d'approvisionnement (épiceries, marchés, grandes surfaces, ...), l'évolution des modes de vie, complexifient la question de l'approvisionnement local et questionnent les comportements des consommateurs face à leur alimentation.

*Les consommateurs restent très majoritairement attachés aux trois repas par jour*

33 % déjeunent à l'extérieur, sur leur lieu de travail ou au restaurant avec des collègues ou des amis, tandis que 42% prennent leurs trois repas à la maison, 25% en famille et respectent bien la recommandation de cinq fruits et légumes par jour mais seuls 17% sont impliqués dans la préparation de leurs menus.\*

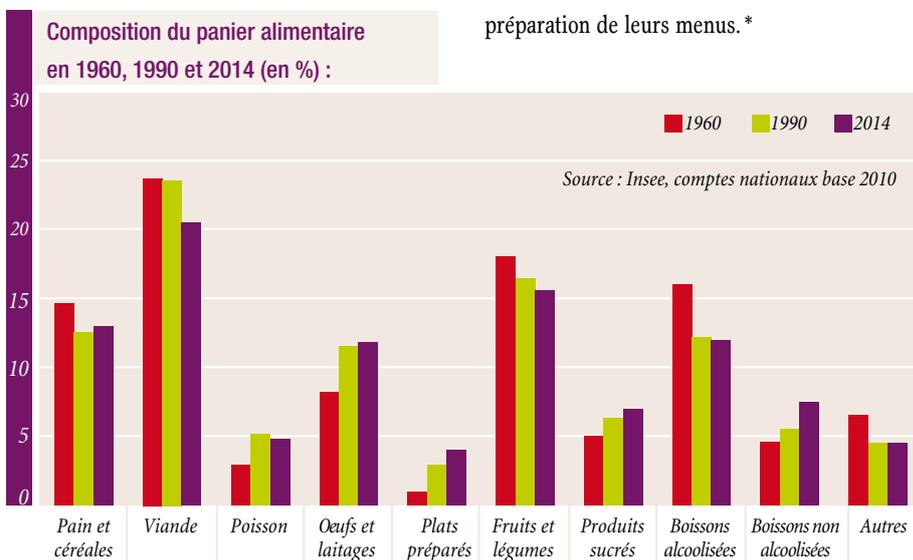




Photo © Fabrice Grillon-Gaborit.

### **Les consommateurs privilégient les plats préparés au détriment des produits frais**

En 2010, Les français consacrent plus de temps à leur alimentation que 25 ans auparavant, mais ils passent aussi moins de temps en cuisine et privilégient les plats préparés aux produits frais.\*\*

### **Les consommateurs consacrent 20% de leurs dépenses de consommation à l'alimentation**

3 600 euros en moyenne par personne sur l'année (source Insee octobre 2015) : c'est le budget alimentaire moyen, soit 20% des dépenses totales des ménages consacrées à l'alimentation.

### **Les consommateurs plébiscitent les produits BIO... mais pas seulement**

Désormais, « le BIO » est bien ancré dans l'alimentation des français et les derniers chiffres enregistrés par l'Observatoire de l'Agence BIO dépassent toutes les prévisions établies. Tous circuits confondus, y compris en restauration collective, les ventes de produits issus de l'agriculture biologique dépassent les 7 milliards d'euros fin 2016, contre encore 5,8 milliards fin 2015, soit un gain d'environ +20% en seulement

un an. Les magasins spécialisés enregistrent en particulier des hausses spectaculaires de leurs ventes, de l'ordre de +25%.

Le dispositif national HVE (Haute Valeur Environnementale) ainsi que les produits issus de l'agriculture écologiquement intensive (\*\*\*), s'appuient sur les principes de la viabilité des écosystèmes et des sociétés pour une agriculture durable, mais restent encore limités.

### **Où achètent les consommateurs ?**

Pour faire leurs courses alimentaires, les consommateurs réalisent 72 % de leurs dépenses dans les grandes surfaces et 15 % dans les commerces de détail spécialisés (boulangeries, boucheries, épicerie, etc.) ; Les marchés producteurs réalisent 5,9% des dépenses alimentaires et le commerce en ligne, quant à lui, ne représente que 0,6% des dépenses et concerne principalement les ménages les plus jeunes.\*\*\*\*

La tendance observée montre pourtant que le modèle agro-industriel de production et de distribution de masse stagne, voire décline, alors que les formules alternatives (bio, circuits courts, etc.) progressent sensiblement ces dernières années et le mouvement devrait s'amplifier à l'avenir.



Photo © Chambres d'agriculture.

### **Dans l'Hérault :**

*En 2017, 800 exploitations BIO sont recensées soit près de 8% de plus qu'en 2016.*

*En superficie, l'Hérault est au 5<sup>ème</sup> rang français en agriculture biologique.*



\* Insee Première N°1417 Octobre 2012 – et [www.e-sante.fr/comment-francais-prennent-ils-leurs-repas/breve/337](http://www.e-sante.fr/comment-francais-prennent-ils-leurs-repas/breve/337)

\*\* Insee Première N°1568 Octobre 2015

\*\*\* Cirad, Michel Griffon – Article du 19/02/2013 – Qu'est-ce que l'agriculture écologiquement intensive ?

\*\*\*\* Insee N°1526 Décembre 2014



### *Manger des endives en hiver, est-ce local ?*

*Les grands berceaux de production sont dans les Hauts de France et la Bretagne... Les endives auront donc parcouru au moins 800 km avant d'arriver dans nos assiettes héraultaises... toutefois, on peut considérer qu'elles sont « le plus en proximité possible » puisqu'elles ne sont pas produites (ou très peu) dans la région.*

### *Le foie gras du Gers est-il local ?*

*Certains le considéreront local par une identité régionale partagée (Occitanie).*

*On voit que le local est à géométrie variable en fonction des spécificités de production, des saisons, de la zone géographique considérée, des exigences de volumes nécessaires quotidiennement (pour nourrir les convives en restauration collective par exemple), de notre culture... L'important pour les producteurs, c'est donc bien la traçabilité de leurs produits jusqu'au consommateur final ! Pour que chaque acheteur (client professionnel ou particulier) ait la capacité à faire le meilleur choix en fonction de ses critères d'achat.*

## QUELLE EST L'OFFRE DE L'AGRICULTURE LOCALE ?

Le local questionne la notion de proximité : l'observation des pratiques et les dires de producteurs permettent d'évaluer la proximité à environ 60 km en distance et 50 mn en temps de trajet (\*). Les locavores estiment que la proximité se situe dans un rayon situé entre 100 et 250 km (\*\*\*) autour de chez eux...

\* Suivi de la plateforme Agrilocal- notion de proximité 2014 à 2017- et Anne-Lise Gilbert & Laure Tezenas du Montcel de la Chambre d'agriculture de l'Hérault: sondage d'intérêt sur la transformation, auprès des producteurs de l'Hérault, 2013.

\*\* Locavorisme - Wikipédia

### Agriculture locale et alimentation : zones couvertes par cette notion de proximité au départ de Saint Pons de Thomières, et Montpellier





Photo © freepik.com

### La production locale pourrait-elle nourrir les 1,2 millions d'héraultais ?

Le tableau ci-dessous permet d'approcher la réponse à cette question pour l'Hérault et pour l'Occitanie.

Les besoins sont estimés selon l'hypothèse suivante :

- Un repas type à midi et le soir : entrée crudité, un plat principal de légumes cuits et viande, un produit laitier et un fruit.

- L'âge moyen de l'Héraultais : 41 ans (source Insee).
- Les quantités sont celles préconisées par le GEMRCN (Groupe d'Etude des Marchés Restauration Collective et Nutrition) augmentées, à dire d'expert, des pertes de cuisson.

Les chiffres de la production sont extraits agreste LRMP édition 2016 et Agreste LR 2015

Filières	Besoins par an pour 1,2 million d'Héraultais (tonnes)	Approche de la production héraultaise par an (tonnes)	Taux de couverture des besoins héraultais par la production héraultaise en %	Production de la région Occitanie (tonnes)	Taux de couverture des besoins Occitanie* en %
Légumes : - crus (entrée) - cuits (plat principal)	271 600	17 100	6%	199 100	15%
Viande	122 700	2 800	2%	302 000	50%
Produits laitiers (fromages, produits laitiers frais)	26 300	750**	3%	258 270***	200%
Fruits frais	87 600	329 200	376%	666 700	150%

\* Sur la base d'une population de 58 302 000 habitants - Source Insee 2017. \*\* Equivalent fromage. \*\*\* Hors laits liquides conditionnés et produits laitiers intermédiaires (vrac).

L'Hérault pourrait sans surprise être théoriquement autonome pour les fruits (essentiellement en pommes).

L'Occitanie pourrait théoriquement couvrir largement tous les besoins de ses habitants (dont les Héraultais) en produits laitiers et fruits frais et pour moitié pour la viande.

### Où acheter les produits locaux ?

Les circuits de proximité sont nombreux et les productions diversifiées, les conditions sont réunies pour permettre un approvisionnement des consommateurs « le plus local possible. »

Mais en pratique il s'agit de capter une partie croissante du budget alimentaire des ménages (3 600 € en moyenne par an et par Français) sur un marché complexe, par une espèce de « reconquête du marché régional ». Ceci implique pour les producteurs, quels que soient les produits et les circuits de commercialisation utilisés, d'être très professionnels, dynamiques, innovants, et de savoir se différencier.

Lieux	Ordre d'importance			
	1 <sup>ère</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	Toutes
A la ferme	43,9%	29,8%	22,8%	63,5%
Sur les marchés	21,5%	18,2%	8,2%	32,3%
Commerçant détaillant	10,8%	17,9%	22,7%	24,4%
En tournée, à domicile	9,0%	7,5%	6,3%	14,1%
En point de vente collectif	7,3%	8,7%	6,8%	13,1%
Grandes et moyennes surfaces	3,5%	4,2%	6,3%	6,8%
En salons, foires	1,5%	5,1%	8,8%	5,8%
En paniers (type AMAP)	1,4%	2,2%	2,6%	3,0%
Restauration commerciale	0,7%	3,6%	9,3%	4,4%
Par correspondance	0,3%	2,1%	5,1%	2,4%
Restauration collective	0,1%	0,7%	1,0%	0,6%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	

Source : Agreste - RA 2010

# La région Occitanie, **première** pour les *SIQO* avec 250 produits certifiés

## COMMENT CONNECTER LES PRODUITS LOCAUX ET LES CONSOMMATEURS ?

Les consommateurs, pour acheter local, ont besoin d'éléments d'identification. La relation de confiance entre producteurs et consommateurs est importante, en plus des outils de différenciation (AB, AOP, IGP, Label Rouge dont la notoriété est forte en France) surtout quand un producteur débute ou vend dans des lieux très fréquentés et avec une grande diversité de vendeurs.

La région Occitanie, occupe la 1<sup>ère</sup> place des régions françaises pour les SIQO (signes de qualité officiels) : 250 produits sont certifiés et 31 200

exploitations commercialisent des produits sous SIQO, notamment les vins. L'Occitanie est également connue pour la labellisation de ses produits carnés (viandes porcines, volailles, palmipèdes, viandes bovines et ovines). Elle offre ainsi aux consommateurs à la recherche d'authenticité un large choix de produits qualitatifs\*.

Le département de l'Hérault occupe une bonne place dans ce palmarès avec 44 produits sous AOP ou IGP notamment.

\* Source : Irqualim



Source : Région Occitanie MP

## VENTE DIRECTE :

### Par l'Attestation Producteur-Vendeur (APV)

Très pratique sur les marchés de plein vent notamment, l'APV délivrée par les Chambres d'agriculture constitue une façon très efficace d'affirmer son statut de producteur auprès des consommateurs quel que soit le lieu. Aujourd'hui l'Hérault compte près de 200 APV renouvelées chaque année.

**Savoir repérer les producteurs**

### Par les réseaux collectifs

Ce n'est pas toujours facile pour les consommateurs, de savoir qui vend : un producteur ? Un revendeur ? Les consommateurs peuvent se tromper facilement. C'est donc bien aux producteurs de mettre en avant leur précieuse identité en adhérant à un réseau comme :

« Bienvenue à la ferme » développé par les Chambres d'agriculture qui représentent 8000 adhérents en France et près de 200 dans l'Hérault. Cette marque porte notamment les « Marchés des Producteurs de Pays » présents dans 21 communes partenaires de l'Hérault, qui organisent chaque année 160 marchés.

[www.bienvenue-a-la-ferme.com](http://www.bienvenue-a-la-ferme.com)



Autres exemples de réseaux collectifs :

Les « boutiques paysannes », points de vente collectifs animés par un groupe d'agriculteurs et d'artisans, qui proposent aux consommateurs une gamme de produits locaux en vente

directe. D'autres points de vente collectifs de producteurs arborent des enseignes très parlantes pour les consommateurs comme « comptoir des paysans d'Oc » à Montpellier ou « chez les producteurs » à Pézenas, « la ferme de Portiragnes » à Portiragnes, ... Ou encore le réseau national « Accueil paysan » : association qui développe l'accueil à la ferme et qui regroupe des agriculteurs mais aussi des acteurs ruraux. Il totalise dans l'Hérault seize adhérents.

### Par des marques identitaires

A côté des 44 produits sous AOP ou IGP, le département de l'Hérault est riche de produits identitaires: les pois chiche de Carleucas, les navets de Pardailhan, l'oignon doux de Lézignan, avec la Cèbe (dite : La Cèbe de Lézignan), les produits identifiés « Caroux »... Ces marques individuelles ou collectives, promeuvent des produits et ne durent que parce qu'elles se révèlent à la hauteur des engagements annoncés, c'est-à-dire garantir aux consommateurs des produits de saison, de qualité, des produits de producteurs d'ici !

De même, la marque identitaire de la région Occitanie « Sud de France » a pour objectif de valoriser et promouvoir, les produits régionaux ici et ailleurs. Elle apporte une belle visibilité pour les produits du terroir et les vins obtenus grâce aux richesses naturelles : soleil, mer, étang, montagne, garrigue, sable et grâce aux savoir-faire des femmes et des hommes qui la font vivre.

[www.sud-de-france.com/marque-sud-de-france/](http://www.sud-de-france.com/marque-sud-de-france/)

## Témoignage de Gilbert et Sabine Payerols, maraîchers

« Nos deux filles ont souhaité nous rejoindre sur l'exploitation et grâce à la formation comme chef restauratrice à domicile de l'une d'elles et les ambitions de l'autre, les projets s'enchaînent.

Nous avons commencé par la transformation dans une conserverie externe et constatant que la demande évolue, nous avons développé le projet de notre propre conserverie. J'ai alors suivi la formation sanitaire, nous avons investi dans un autoclave. Nous avons créé notre propre marque commerciale et ma fille conçoit les recettes que nous proposons en soupes, gaspachos, ratatouille, purée, le tout avec nos propres productions et surtout la transformation peut s'effectuer avec les légumes impropres pour le frais. Ainsi, nous n'avons plus de pertes.



Sabine Payerols. Photo © Ingrid Dupuy.



Marché de Saint Julien.

Photo © Fabrice Grillon-Gaborit.

## VENTE AVEC DES INTERMÉDIAIRES :

Si un ou plusieurs intermédiaires existent entre les producteurs et les consommateurs, il est important que l'intermédiaire valorise l'identité locale des produits.

## Profiter du MIN, le Marché d'Intérêt National de Montpellier

Au cœur de Montpellier, site exemplaire de développement durable, le MIN «Mercadis» (\*) est une véritable opportunité pour atteindre les consommateurs finaux avec 69% des volumes de ses achats réalisés directement par les commerces traditionnels, 19% par la restauration hors domicile et 12% par les grandes et moyennes surfaces. Également doté d'un pôle de transformation unique: légumerie, conserverie, transformation et conservation des fruits, le MIN offre une large palette de services dynamisants pour la commercialisation de proximité.

## L'étiquetage des produits pour une meilleure visibilité dans les étals

Les épiceries, commerces de détail, les magasins franchisés, la grande distribution... sont friands de produits locaux de saison. C'est un grand avantage pour les producteurs qui bénéficient ainsi d'un point de vente permanent ou de saison pour ses produits. Mais le danger est d'être noyé dans la masse et de manquer d'un relais de communication fort pour valoriser la traçabilité et assurer la visibilité de ses produits. Exemple de produits frais : l'origine France est la seule exigence d'affichage concernant la provenance du produit, le magasin sera sanctionné s'il ne l'affiche pas, mais les clients locaux apprécieront s'il est précisé le lieu de production («Gariguettes - origine France - Mauguio (34)») est une carte d'identité qui assure encore plus de succès à ce fruit si recherché !

*Savoir valoriser  
l'identité locale  
des produits*

## En restauration hors domicile: trouver le marché public qui vous correspond

Le marché de la restauration collective en France représente un chiffre d'affaires d'environ 8 milliards d'euros (chiffre 2014) et 3,7 milliards de repas servis (chiffre 2012). On estime le marché héraultais à 14 millions d'euros de chiffre d'affaires.

En 2016, l'amendement Allain sur l'ancrage territorial de l'alimentation visait à introduire dans la restauration collective publique à l'horizon 2020, 40 % de produits issus de l'alimentation durable en produits locaux, de saison, sous signes de qualité. Invalidé par le Conseil constitutionnel en janvier 2017, il démontre cependant l'intérêt persistant de certains politiques sur

le sujet. En 2016, La boîte à outils LOCALIM (\*\*) voit le jour. C'est un nouvel outil à destination des acheteurs publics de la restauration collective en gestion directe pour accompagner le développement de l'approvisionnement local et de qualité. Pour les producteurs, même si les politiques publiques persistent pour introduire le plus possible de produits locaux dans la restauration collective, il n'en demeure pas moins que la réponse aux appels d'offre des marchés publics notamment, du fait de leur complexité, reste un frein. Pour répondre à cette préoccupation, une vingtaine de départements dont l'Hérault, développent actuellement la plateforme Agrilocal (\*\*\*) de mise en relation entre acheteurs et fournisseurs de la restauration collective, qui a justement comme but de simplifier les démarches administratives des deux côtés. Les fournisseurs agriculteurs de la plateforme sont gérés par l'ADVAH et la Chambre d'agriculture.

\* [www.mercadis.net/](http://www.mercadis.net/)

\*\* Localim : réalisée par le ministère et la direction des achats de l'Etat.

\*\*\* Agrilocal - [www.agrilocal34.fr](http://www.agrilocal34.fr)



Jean-Louis Rastouin. Photo © Ingrid Dupuy

## **Témoignage de Jean-Louis Rastouin, chaire UNESCO en alimentations du monde, Montpellier SupAgro**

*« Les systèmes alimentaires territorialisés, responsables et durables constituent une opportunité stratégique pour les agricultures et les filières agroalimentaires locales.*

*Lorsque l'on tente de dessiner un avenir alimentaire souhaitable pour nous, nos enfants et petits-enfants, il apparaît clairement que le modèle agro-industriel qui a permis à la France et à l'Europe de devenir autosuffisantes en un demi-siècle et de nourrir à bas prix une population croissante n'est pas en mesure de répondre aux énormes défis du futur en termes de santé publique, de création d'emplois et de changement climatique. Ce modèle est en effet intensif, artificialisé, concentré, globalisé et financiarisé. Il nous faut donc imaginer une nouvelle façon de produire et consommer nos aliments. Les consommateurs en sont bien conscients, dont une partie aujourd'hui significative se tourne vers les produits bio, les circuits courts, avec plus d'investissements en temps et en argent dans une alimentation de meilleure qualité, produite en respectant nos ressources naturelles, tout en procurant des revenus suffisants aux agriculteurs et artisans, et commercialisée de façon plus équitable et transparente. Ce nouveau modèle s'intitule « système alimentaire territorialisé ». Il s'appuie sur les critères du développement durable, de la Responsabilité Sociétale des Entreprises et des consommateurs. Il est structuré en réseaux d'acteurs ancrés dans leur territoire fondés sur la proximité, la bio économie circulaire et l'économie sociale et solidaire. Notre région Occitanie possède tous les atouts pour stimuler l'émergence d'un système alimentaire territorialisé. Une volonté politique est indispensable pour les exprimer. »*

## **CONCLUSION**

*Grâce à l'essor d'une demande durable et responsable des consommateurs, les circuits courts et de proximité progressent et participent à la création de chaînes de valeur alimentaire qui maillent les territoires. En plus de « bien produire, bien gérer, bien s'organiser... », les agriculteurs doivent aussi bien communiquer pour se différencier et être vus des consommateurs (guides, portes ouvertes, réseaux sociaux...).*

*Ainsi, la proximité est un véritable atout pour l'agriculture locale à dimension humaine qui donne la possibilité de se rencontrer, de se connaître et de poser des questions directement aux producteurs. Ces échanges permettent aux consommateurs d'être rassurés sur la qualité de leurs achats alimentaires et de contribuer comme la plupart le souhaite au développement de leur territoire.*

*Ce dossier est une version courte d'un dossier plus complet disponible sur le site de la Chambre d'agriculture de l'Hérault : [www.herault.chambagri.fr](http://www.herault.chambagri.fr)*

## Accessibilité des exploitations agricoles :

### le compte à rebours est déjà bien avancé...

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, tous les établissements recevant du public devaient être accessibles à toute personne en situation de handicap et envoyer une attestation sur l'honneur d'accessibilité à la Préfecture.

Dans le cas contraire, vous avez la possibilité de déposer sans délais un Agenda d'Accessibilité Programmé - APP- dans lequel vous vous engagez à réaliser les travaux de mise en conformité d'ici octobre 2018. Autrement dit, toute exploitation qui reçoit du public, que ce soit pour la vente de produits ou de services agri-touristiques, est concernée par ces démarches. Bien que l'échéance soit dépassée, il est encore temps d'agir. Certains d'entre vous ont été contactés par des sociétés de conseil frauduleuses qui font du démarchage abusif.

Aussi pour ceux qui souhaiteraient être accom-



Domaine de la Belle Dame à Mireval. Photo © Fabrice Grillon-Gaborit.

pagnés dans ces démarches, la Chambre d'agriculture a lié une convention de partenariat avec un groupement d'architectes reconnu qui s'engage à vous accompagner dans vos actions dans un temps rapide, avec un réel suivi et à tarif préférentiel.

La Chambre d'agriculture se tient à votre disposition pour vous donner les premières

informations inhérentes à cette réglementation et ses dérogations partielles éventuelles, ou vous mettre directement en relation avec un architecte partenaire.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Fabrice Grillon-Gaborit au 06 14 78 27 34  
Grillon-Gaborit@herault.chambagri.fr

## Etiquetage nutritionnel des produits fermiers :

### un grand « ouf » de soulagement !

En 2015, dans le Chambre Info n°58, vous avez pris connaissance des obligations découlant de la directive européenne N°1169/2011 visant à renforcer l'information des consommateurs, la question de l'étiquetage nutritionnel des denrées restait toutefois en suspens.

Tout d'abord, les denrées non préemballées et celles préemballées destinées à la remise directe au

consommateur final, dérogent à l'obligation d'étiquetage nutritionnel.

Par ailleurs, dans le cas de la vente à des établissements de détails locaux, dont les grandes et moyennes surfaces, la déclaration nutritionnelle n'est pas obligatoire pour :

- Les produits non transformés,
- Les denrées conditionnées dans des embal-

lages ou récipients dont la face la plus grande a une surface inférieure à 25 cm<sup>2</sup>,

- Les denrées alimentaires, y compris de fabrication artisanale, vendues par des entreprises agricoles dans un rayon de 100 km environ et en « faible quantité » à des établissements de

*Découvrez qui est concerné par l'étiquetage nutritionnel obligatoire*

détails locaux fournissant directement le consommateur final.

Les exploitations agricoles concernées par l'étiquetage nutritionnel obligatoire de leurs denrées pourront s'appuyer sur les valeurs moyennes établies par les filières tenant ainsi compte de la variabilité inhérente aux procédés de fabrication fermiers.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Fabrice Grillon-Gaborit au 06 14 78 27 34  
Grillon-Gaborit@herault.chambagri.fr



Photo © Fabrice Grillon-Gaborit.



Photo © Claude Cerdon

## Déclarer des ruches

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements. Toute colonie doit être déclarée, quelle que soit sa taille (en ruches, ruchettes, ruchettes de fécondation/nuclei). Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel français et participe à la gestion sanitaire du cheptel apicole français, notamment face à la menace que représente le parasite *Aethina tumida*. Elle permet également d'obtenir des aides européennes dans le cadre du Plan apicole européen qui soutient la réalisation d'actions en faveur de la filière apicole française.

**POUR QUI :** les particuliers, les groupements,

les associations, les entreprises, propriétaires ou détenteurs de ruche, à des fins de loisirs ou professionnelles, pour la production de miel, d'essaims, de reines et d'autres produits de la ruche. La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue.

**QUAND :** tous les apiculteurs doivent réaliser la déclaration annuelle obligatoire des ruches entre le 1er septembre et le 31 décembre auprès du Ministère de l'Agriculture.

### CAS PARTICULIERS ET PROCEDURES

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-des-ruches>

Source : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>



Ruches. Photo © Chambres d'agriculture.

## Création d'une aide financière ponctuelle

### pour les apprentis de moins de 21 ans

**POUR QUI :** les jeunes ayant conclu, en qualité d'apprenti dans le secteur public ou dans le secteur privé, un contrat d'apprentissage dont la date de début d'exécution est comprise entre le 1er juin 2016 et le 31 mai 2017 et âgés de moins de vingt et un ans à la date de début d'exécution du contrat d'apprentissage.

**COMBIEN :** aide forfaitaire de 335 €

**COMMENT :** Pour bénéficier de l'aide, les personnes concernées communiquent à l'Agence de services et de paiement :

- Par le biais d'un téléservice, les coordonnées de paiement et les informations nécessaires au versement de l'aide :
- Avant le 1<sup>er</sup> juin 2017, lorsque le début d'exécution du contrat d'apprentissage est intervenu en 2016
- Avant le 1<sup>er</sup> novembre 2017, lorsque le début d'exécution du contrat d'apprentissage est

intervenue en 2017

- Par courrier postal, le formulaire et toute pièce permettant à l'administration de les identifier :
    - Avant le 16 juillet 2017, lorsque le début d'exécution du contrat est intervenu en 2016
    - Avant le 15 décembre 2017, lorsque le début d'exécution du contrat est intervenu en 2017.
- Dans le cas d'un apprenti mineur ou d'un apprenti majeur sous tutelle, le formulaire est signé par le représentant légal de l'apprenti et accompagné de toute pièce attestant de cette représentation légale du mineur ou du majeur sous tutelle et de l'identité de l'apprenti.

Décret n° 2017-267 du 28 février 2017 instituant une aide financière en faveur des jeunes apprentis

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Apprentissage au 04 67 20 88 21  
[apprentissage@herault.chambagri.fr](mailto:apprentissage@herault.chambagri.fr)



Photo © Chambres d'agriculture.



Cyril Sévely. Photo © Ingrid Dupuy.

## Portrait de Cyril Sévely,

### chargé de mission arboriculture

Cyril a une formation d'ingénieur agronome comme la plupart des chargés de mission de terrain de la Chambre d'agriculture. Il a actuellement 17 ans d'expertise en arboriculture au sein de la Chambre d'agriculture de l'Hérault.

Ses missions sont organisées d'une part autour de la réalisation des BSV (Bulletin de Santé du Végétal) et du bulletin Performance fruits & légumes® qui paraît tous les quinze jours de mi-janvier à fin septembre ainsi qu'à la coordination et l'élaboration du guide SudArbo®, le dernier trimestre de l'année. D'autre part, elles sont consacrées au conseil technique et d'entreprise, aux formations et expertises transversales. Il contribue ainsi au transfert des acquis de la recherche appliquée issue essentiellement des travaux de SudExpé .

La Chambre d'agriculture a engagé une convention d'appui technique avec la SICA du Caroux à Bédarieux et en ce lundi, c'est sur les vergers de ce territoire qu'il effectue les observations pour le BSV. Depuis 2011, c'est une demande du Ministère de l'Agriculture qu'il y ait des observations régulières afin de mesurer l'état des pressions annuelles des maladies et pour donner des tendances objectives sur l'utilisation des produits phytosanitaires. Un réseau technique se réunit un mardi sur deux, suite aux relevés de terrain réalisés dans les départements du Gard et de l'Hérault pour lequel Cyril est le référent « pomme » régional. Il anime un comité

de rédaction avec les partenaires (Chambres d'agriculture, CETA, OP, stations régionales).

Nous sommes en ce début avril en fin de période de taille, et nous identifions des vergers très bien taillés, d'autres moins. Cyril dispense d'ailleurs régulièrement des formations sur la taille ainsi que sur la conduite raisonnée ou le surgreffage pour apprendre à greffer des arbres dont la variété ne convient plus.

Il est particulièrement attentif à des signes évènementuels d'apparition de tavelure, la pire maladie fongique sur pommier. En secteur méditerranéen, il convient d'être vigilant vis-à-vis de cette maladie, ainsi que de la nuisibilité des insectes qui rencontrent ici des conditions favorables à leur développement.

D'ailleurs lors de sa tournée, Cyril en profite pour placer des pièges à carpocapse du pommier dans chaque verger, ceci pour détecter le vol des papillons.

Cyril Sévely effectuera le mercredi, la rédaction du bulletin Performance fruits & légumes® dans lequel les agriculteurs trouveront de précieux conseils de traitement et des prévisions de besoins d'irrigation pour mener une agriculture durable.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Cyril Sévely au 06 26 53 09 61  
sevely@herault.chambagri.fr

*17 ans d'expertise en arboriculture au sein de la Chambre d'agriculture de l'Hérault*

# Les nouvelles éditions des offres de service de la Chambre d'agriculture de l'Hérault

SERVICES  
**PROaGRI**

## Les services PROaGRI

La nouvelle version de l'offre de services aux agriculteurs pour des prestations personnalisées vient de paraître. Si vous identifiez un besoin technique, d'accompagnement administratif ou pour l'étude d'un nouveau projet, vous pouvez vous y référer et trouver l'offre qui vous convient. Dans le cas où vous n'obtenez pas réponse à votre question, n'hésitez pas à nous

consulter par téléphone ou pendant les permanences au siège ou dans nos antennes.

Le catalogue est disponible sur demande au 04 67 20 88 00

[contact@herault.chambagri.fr](mailto:contact@herault.chambagri.fr)

ou sur le site de la Chambre d'agriculture de l'Hérault : [www.herault.chambagri.fr](http://www.herault.chambagri.fr)



**TERRALTO**  
AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

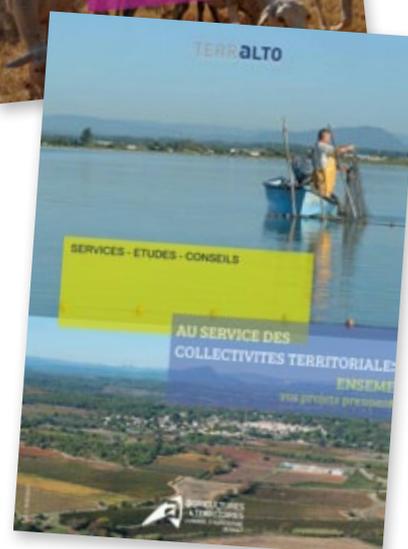
## Le catalogue des prestations

### au service des collectivités territoriales

Connue pour ses activités de conseil auprès des agriculteurs, la Chambre d'agriculture met également ses compétences au service des collectivités. Elle se démarque par l'indépendance de ses conseils, son maillage durable sur l'ensemble du département ou encore la diversité des compétences qu'elle réunit.

Afin de mettre son savoir-faire au service des territoires, elle publie une brochure dédiée aux communes, intercommunalités et autres acteurs des territoires.

Sous la forme de concertation, expertise, formation ou études, elle intervient notamment sur le foncier, l'eau, la biodiversité, les circuits de proximité, le tourisme.



Diffusé largement, ce document est également téléchargeable sur le site Internet de la Chambre d'agriculture de l'Hérault : [www.herault.chambagri.fr](http://www.herault.chambagri.fr)

## Focus sur une des prestations dispensées

### Réalisation du diagnostic agricole dans le cadre des documents d'urbanisme

Le PLU vise à planifier le développement urbain d'une commune ou d'un groupe de communes. Il doit également garantir un développement équilibré du territoire en matière d'usages agricole, naturel et urbain.

Fondé sur un travail de terrain et des enquêtes

auprès des exploitants agricoles, le diagnostic agricole permet de faire une photographie de l'agriculture de la commune, d'en connaître les enjeux et de recenser les projets agricoles.

Bénéfices apportés :

- Disposer d'un diagnostic exigé par le Code de l'urbanisme et la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

- Eclairer les décisions d'aménagement.
- Disposer de données agricoles actualisées.
- Mettre en évidence des enjeux autres que la seule préservation du foncier.
- Une concertation locale renforcée, impliquant les acteurs agricoles du territoire.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Céline Brossard au 04 67 20 88 22  
[brossard@herault.chambagri.fr](mailto:brossard@herault.chambagri.fr)



# OFFRES DE FORMATION

## ÉLEVAGE / FORÊT

### *Les maladies chez les ovins/caprins*

**Nouveau**

Objectifs : Être capable de réagir et gérer l'état sanitaire en ovin et caprin.

Public : Eleveurs de la région LR.

**Dates : Les 25 et 27 octobre 2017**

Responsable de stage : Etienne Pouly

Conseiller élevage - 06 18 36 82 06

### *Les finitions en bovin*

**Nouveau**

Objectifs : Être capable de caractériser l'état de finition des bovins en vif et en carcasse. Finir mes animaux sur ma ferme.

Public : Eleveurs de la région LR.

**Dates : Les 09-10 et 24 octobre 2017 & les 07 et 12 décembre 2017**

Responsable de stage : Etienne Pouly

Conseiller élevage - 06 18 36 82 06

### *Obtenir son CAPTAV*

**Nouveau**

Objectifs : Connaître les points-clés de la réglementation concernant le bien-être et le transport des animaux vivants. Prendre en compte les principes du comportement des animaux pendant leur transport. Effectuer le transport des animaux en assurant leur bien-être et la sécurité des intervenants.

Expliquer l'importance du bien-être animal pour garantir la qualité de la viande

Public : Eleveurs de la région LR.

Responsable de stage : Etienne Pouly

Conseiller élevage - 06 18 36 82 06

### *Utiliser sa tronçonneuse*

*en toute sécurité*

Objectifs : Mesurer les risques encourus, respecter les règles de sécurité élémentaires, maîtriser les techniques d'abattage et de façonnage, savoir entretenir et affûter sa tronçonneuse.

Public : Agriculteurs de la région LR.

**Dates : Les 09 et 16 novembre 2017**

Responsable de stage : Clélia Saubion

Conseiller élevage - 06 18 36 82 06



Attention aux arnaques à la formation. Photo © 123RF

**AB** Les formations techniques identifiées par le logo AB sont ouvertes à tout(e) agriculteur(trice), salarié(e) qui exploite en Agriculture Biologique.

## VITICULTURE

### S'installer en cave particulière

**Nouveau**

Objectifs : Connaître tous les éléments nécessaires à la prise de décision pour s'installer en cave particulière.

Public : Viticulteurs ou porteurs de projet en LR.

**Dates : Le 20 ou 27 juin 2017**

Responsable de stage : Jennifer Stadler

04 67 20 88 59 – 06 27 63 27 72

### Initiation à la viticulture en biodynamie **AB**

Objectifs : Comprendre l'origine de la biodynamie et savoir la positionner par rapport aux autres agricultures. S'approprier le concept d'organisme agricole et autres concepts de base.

Public : Viticulteurs ou porteurs de projet en LR.

**Dates : Les 19 et 20 octobre ou 24 et 26 octobre 2017**

Responsable de stage : Jennifer Stadler

04 67 20 88 59 – 06 27 63 27 72

### Entretien des cours d'eau

Objectifs : Être capable d'entretenir ses cours d'eau pour prévenir et limiter au mieux les dégâts liés aux inondations.

Public : Viticulteurs ou porteurs de projet du secteur des trois vallées.

**Dates : 10 octobre 2017**

Responsable de stage : Jennifer Stadler

04 67 20 88 59 – 06 27 63 27 72

## INSTALLATION, GESTION, DÉVELOPPEMENT ET STRATÉGIE D'ENTREPRISE

### Commerce : Etude de marché

Objectifs : Permettre aux stagiaires qui souhaitent s'installer en agriculture sur des productions dites atypiques ou développer ces dernières d'élaborer son étude de marché.

Responsable de stage : Jennifer Stadler

04 67 20 88 59 – 06 27 63 27 72

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Charly Fabre au 06 18 36 83 03  
fabre@herault.chambagri.fr

Jennifer Stadler au 06 27 63 27 72  
stadler@herault.chambagri.fr

Marie-Pierre Vital au 04 67 20 88 53  
vital@herault.chambagri.fr

Consultation en ligne du catalogue  
<http://www.herault.chambagri.fr/gerer-mon-exploitation/formation.html>

**VIVEA**

### **ALERTE !** Vigilance sur des arnaques à la formation

*ATTENTION, des personnes se faisant passer pour des représentants du ministère de l'agriculture ont contacté des éleveurs de tous secteurs, avec des intentions malveillantes.*

*Ces personnes ont convaincu les éleveurs de la nécessité de se mettre aux normes dans le cadre des mesures de biosécurité. Ils leur ont demandé de s'inscrire à une formation payante «biosécurité» ou d'acheter un pack remboursé par VIVEA. Les éleveurs ont été ensuite invités à donner leurs coordonnées bancaires.*

*Afin d'inciter le plus grand nombre à la circonspection, diffusez ce message auprès des réseaux d'éleveurs avec qui vous êtes en lien.*

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Jennifer Stadler au 04 67 20 88 59  
stadler@herault.chambagri.fr

# Chambre Info, le Bulletin d'information de la Chambre d'agriculture de l'Hérault

La Chambre d'agriculture  
est une institution originale:  
à la fois établissement consulaire  
et entreprise de services.

Cette complémentarité des rôles:  
représentation, consultation et intervention  
lui confère une identité spécifique au sein  
des Organisations Professionnelles Agricoles.

Établissement de proximité, la Chambre  
d'agriculture propose de multiples services  
individuels ou collectifs à ses « ressortissants »:  
agriculteurs, forestiers, salariés agricoles,  
propriétaires, mais aussi filières agricoles  
et forestières, collectivités locales...

**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRES D'AGRICULTURE  
HÉRAULT



*Chambre Info® est le bulletin d'information  
de la Chambre d'agriculture de l'Hérault.  
Directeur de publication : Jérôme Despey  
Rédacteur en chef : Cécile Arrighy  
Avec les remerciements à nos services  
pour leur travail et leur aimable participation.*

*Design : 2017 © B-to-B Design in Montpellier - France  
www.btobdesign.com*

*Photo de couverture : © Michel Carrié - FNEC  
Crédits photos : © Marc Ginot, Chambres d'agriculture,  
Ingrid Dupuy, Gilles Delerue - ADT Tourisme, Clélia Saubion,  
Freepik.com, Marketing agricole, Fabrice Grillon-Gaborit,  
123RF, Claude Cerdon, Jean-Christophe Petit, Charly Fabre.*

*Par souci de préserver l'environnement, ce magazine est imprimé  
sur papier PEFC. Ne pas jeter sur la voie publique.*



**WWW.HERAULT.CHAMBAGRI.FR**

T.: 04 67 20 88 00 - F.: 04 67 20 88 95 - [communication@herault.chambagri.fr](mailto:communication@herault.chambagri.fr) - **Chambre d'agriculture Hérault**  
Chambre d'agriculture de l'Hérault - Mas de Saporta - Maison des agriculteurs CS 10010 - 34875 Lattes Cedex